

## DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## communiqué

No:

DIFFUSION: REL EASE:

Pour diffusion immédiate

LE 19 JUIN 1980

LE CANADA EXPRIME SES INQUIÉTUDES CONCERNANT LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, a diffusé aujourd'hui le texte d'une note diplomatique exprimant l'inquiétude du Gouvernement du Canada devant la possibilité que de nouvelles sommes considérables soient sous peu affectées au projet de dérivation Garrison dans le Dakota du Nord.

Le Canada a été amené à rédiger cette note après avoir pris connaissance hier de certains signes indiquant que la Commission des crédits budgétaires du Sénat américain allait étudier le 19 juin une nouvelle demande de 9,7 millions de dollars pour le projet Garrison. Les fonds demandés serviraient à financer des travaux ne touchant pas directement le Canada, mais le Gouvernement est d'avis que l'approbation des nouveaux crédits pourrait, en dernière analyse, déboucher sur des mesures préjudiciables aux intérêts du Canada.

En conséquence, l'ambassadeur du Canada à Washington a reçu instruction d'exprimer officiellement à l'Administration américaine et aux membres du Congrès les inquiétudes du Canada à cet égard.

Le Canada se préoccupe sérieusement des incidences transfrontières potentiellement néfastes du projet de dérivation Garrison et notamment des risques auxquels seraient exposées les pêcheries manitobaines et la qualité de l'eau par le transfert, entre bassins, d'eau et de biotes exotiques nuisibles. Dans son rapport de 1977, la Commission mixte internationale affirmait que le problème du transfert des biotes est le "plus important de tous", et

recommandait que le projet soit mis en veilleuse jusqu'à ce qu'il ait êté réglé.

Le Gouvernement du Canada continue à croire fermement que la seule façon d'éliminer ce problème est de modifier le projet, ou d'éliminer tous les transferts d'eau entre les bassins. Le Gouvernement continue à faire pression sur les autorités américaines pour qu'elles apportent les modifications voulues au projet.

## TEXTE DE LA NOTE DE L'AMBASSADE DU CANADA À WASHINGTON TRANSMISE AU DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS

Le 18 juin 1980

L'Ambassade du Canada présente ses compliments au Département d'État et a l'honneur de se référer aux précédents échanges de vues entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis sur le projet de dérivation Garrison. L'Ambassade désire exprimer la vive inquiétude du Gouvernement du Canada devant la possibilité que de nouvelles sommes importantes soient affectées à ce projet qui, sous sa forme actuelle, aurait des incidences extrêmement néfastes au Canada. L'Ambassade croit savoir que ces fonds ne seraient pas affectés à des parties du projet pouvant présenter des incidences directes pour le Canada. Néanmoins, en l'absence de toute modification sensible du projet susceptible de protéger pleinement les eaux canadiennes et de réfléter les recommandations de la Commission mixte internationale (CMI), la poursuite des travaux de construction pourrait fort bien déboucher sur des mesures qui seraient de nature à violer le Traité des eaux limitrophes. La principale raison motivant cette inquiétude concerne le réservoir Lonetree et les divers ouvrages qui y sont reliés.

Le Gouvernement du Canada considère donc qu'il y aurait lieu de résoudre de façon satisfaisante les sérieuses incidences bilatérales du projet avant de décider de terminer l'aménagement du réservoir Lonetree ou des ouvrages dont l'exploitation dans le cadre du plan actuellement autorisé dépendrait du réservoir. Le Gouvernement du Canada est d'avis que les importantes questions soulevées par le projet justifient un processus de révision qui tiendrait pleinement compte tant des inquiétudes bien documentées du Canada que des recommandations de la CMI.

Le Canada a fait connaître à de nombreuses reprises au Gouvernement des États-Unis ses craintes concernant les incidences potentiellement néfastes du projet de dérivation Garrison. Le Canada a sollicité et reçu à plusieurs reprises l'assurance que les États-Unis rempliraient leurs obligations aux termes du Traité des eaux limitrophes, selon lequel ils doivent veiller à "ne pas polluer les eaux transfrontières au détriment de la santé des Canadiens ou de leurs biens'; le Gouvernement des États-Unis s'est également engagé à "ne pas entreprendre de travaux de construction susceptibles d'avoir des conséquences sur les eaux s'écoulant au Canada tant qu'il ne serait pas nettement établi que cette obligation est De plus, les États-Unis se sont formellement respectée. engagés en 1977 à consulter le Canada avant d'entreprendre la construction du réservoir Lonetree, composante clé de la liaison entre les bassins.

La Commission mixte internationale a soutenu que la question des transferts d'espèces de poissons exotiques, de maladies et de parasites entre bassins est "la plus importante de toutes", et recommandé que le projet Garrison soit mis en veilleuse jusqu'à l'élimination de ce danger. Le problème du transfert des biotes demeure un sujet d'inquiétude très réel. Le Canada continue à croire que la seule façon de traiter ce problème serait de modifier à nouveau le projet de manière à éliminer tous les transferts d'eau entre les bassins.

Le Gouvernement du Canada a su gré au Gouvernement des États-Unis de lui avoir donné des assurances concernant le projet de dérivation Garrison. Il s'est également réjoui que le Congrès ait précédemment reconnu le bien-fondé des inquiétudes du Canada et les obligations des États-Unis. Le Gouvernement du Canada continue d'attacher une grande importance à la coopération entre nos deux pays pour résoudre ce sérieux problème bilatéral et demande qu'aucune mesure, y compris l'octroi de nouveaux fonds, ne soit prise tant que les questions bilatérales en suspens n'auront pas été résolues.

L'Ambassade du Canada saisit cette occasion pour renouveler au Département d'État les assurances de sa très haute considération.